

Communiqué de presse  
Paris, le 26 juin 2020, à 18h

## Descriptif du programme de rachat d'actions

Conformément aux dispositions du Règlement européen n°596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché, aux articles 241-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers et aux articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, le présent descriptif a pour objet d'exposer les objectifs et les modalités du programme de rachat par ESI Group de ses propres actions autorisé par l'Assemblée Générale Mixte Annuelle du 25 juin 2020 et mis en œuvre par le Conseil d'administration lors de sa réunion consécutive du 25 juin 2020.

Ce nouveau programme met fin au précédent autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 18 juillet 2019. Durant l'exercice 2019, la société n'a procédé à aucun achat de ses titres.

- **Titres concernés**

Actions émises par ESI Group cotées au marché Euronext Paris (code ISIN FR0004110310).

- **Objectifs du programme de rachat**

- (i) Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action ESI Group au travers d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement et conforme à la Charte de déontologie élaborée par l'AMAFI en date du 23 septembre 2008 et approuvée par l'AMF,
- (ii) Respecter dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, les obligations de délivrance d'actions contractées à l'occasion :
  - des programmes d'options d'achat d'actions de la société aux salariés ou mandataires sociaux du Groupe,
  - de l'attribution aux salariés et/ou aux mandataires sociaux desdites actions dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise,
  - de l'attribution gratuite d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe,
  - de la remise d'actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tout moyen, immédiatement ou à terme, à des actions, dans les conditions prévues par l'AMF et aux époques que le Conseil d'administration appréciera,
- (iii) Conserver les actions et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- (iv) Annuler les actions par voie de réduction de capital.

- **Prix maximum d'achat**

Le prix maximum d'achat est fixé à 60 € par action.

Le montant maximum que la société serait susceptible de payer dans le cadre de ce programme de rachat d'actions est fixé à 13 000 000 €.

- **Modalités de rachat**

Les actions pourront être acquises, conservées, selon la décision du Conseil d'administration, par tout moyen en intervenant sur le marché, ou hors marché, de gré à gré, en une ou plusieurs fois. La part maximale pouvant être acquise sous forme de blocs de titres pourra concerner la totalité du programme de rachat d'actions

autorisé. Ces opérations pourront être effectuées à tout moment y compris en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

- **Durée du programme de rachat**

18 mois à compter du 25 juin 2020, soit jusqu'au 24 décembre 2021.

Le Conseil d'administration informera les actionnaires dans son rapport de gestion des acquisitions et cessions réalisées en application de la présente autorisation.

- **Actions auto-détenues au 25 juin 2020**

Au 25 juin 2020, la société détenait 380 454 actions en auto-détention représentant 6,32 % du capital social.

Le Groupe privilégie une allocation des actions pour la couverture de plans d'actionnariat au profit des salariés et d'éventuelles opérations de croissance externe.

- **Part maximale du capital**

10% du capital (soit 601 849 actions à ce jour), étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée du programme dans le cadre de l'objectif de liquidité.

La société ne pouvant détenir plus de 10% de son capital, compte tenu du nombre d'actions déjà détenues au 25 juin 2020 s'élevant à 380 454 (soit 6,32 % du capital), le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 221 395 actions (soit 3,68 % du capital) sauf à céder ou à annuler les titres déjà détenus.

### Contacts

#### ESI – Relations actionnaires

[investors@esi-group.com](mailto:investors@esi-group.com)

+33 1 53 65 14 51

#### SHAN – Presse & Relations actionnaires

[Esigroup@shan.fr](mailto:Esigroup@shan.fr)

### Prochains évènements :

Chiffre d'affaires et résultats semestriels 2020  
10 septembre 2020

Chiffre d'affaires T3 2020  
27 octobre 2020

### À propos d'ESI Group

Créé en 1973, [ESI Group](http://www.esi-group.com) est un acteur leader des solutions de Prototypage Virtuel et un partenaire majeur dans l'accompagnement de la transformation industrielle. Grâce à un savoir-faire unique dans le domaine de la physique des matériaux, la société a développé et perfectionné, au cours des 45 dernières années, une maîtrise pointue des solutions de simulation numérique.

Cherchant à dépasser la conception traditionnelle de la gestion du cycle de vie des produits (PLM), ESI a développé une approche globale/holistique centrée sur la productivité industrielle et la performance des produits, au-delà de leur développement, tout au long de leur cycle de vie (Product Performance Lifecycle™) : de la conception, à la fabrication jusqu'à l'utilisation.

Présent dans plus de 40 pays et dans les principaux secteurs industriels, ESI Group emploie environ 1200 spécialistes de haut-niveau à travers le monde. Son chiffre d'affaires en 2019 s'est élevé à 146M€. ESI a son siège social en France et est cotée sur le compartiment B d'Euronext Paris.

Pour plus d'informations, veuillez visiter [www.esi-group.com/fr](http://www.esi-group.com/fr).



Suivez ESI



